

Le journal de l'eau et de l'environnement

LA REVUE DES USAGERS CLIENTS DE LA SEMERAP EAU PUBLIQUE



Service eau publique

n° 22 - Décembre 2019

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SYNDICAT ET DE VOTRE VILLE

PAGES 9-14

LE PRIX DE L'EAU

PAGE 3

LA RECHERCHE DE FUITES

PAGE 4

LA SEMERAP S'ÉQUIPE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PAGE 5



Sommaire

« LE PRIX DE L'EAU »

PAGE 3

LA RECHERCHE DE FUITES

PAGE 4

LA SEMERAP S'ÉQUIPE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PAGE 5

LA SEMERAP

PAGES 6-7

PARCE QUE L'EAU EST SOURCE DE TOUTE VIE

PAGE 8

SIAREC

PAGE 9

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SYNDICAT ET DE VOTRE VILLE

PAGES 10-14

PARTENARIAT HUMANITAIRE VIVRE EN BROUSSE

PAGE 15

Réalisé pour la SEMERAP
par Conjoncture S.A.

Directeur de la publication : Maurice Deschamps

Chefs de projet : Olivier Jautzy,
Sophie Bobier, Julien Maigre

Rédaction : Christian Villa

Coordinatrice de production : Noémie Délérès

Responsable de production :
Isabelle Dugne

Crédits photos : Serge Bullo, SEMERAP,
Les Agences de l'Eau, Vivre en Brousse
Illustration couverture : Christian Villa -
Cascade de la Barthe (63113 Picherande)
Sources : SEMERAP



Édito

L'épisode climatique de cet été, sécheresse et canicule, est un signal qui oblige chacun à prendre conscience de l'importance de l'utilisation de l'eau potable.

Au-delà de la responsabilité de chacun sur l'utilisation de l'eau potable, il est de la compétence des collectivités de garantir le bon état des réseaux de distribution.

La SEMERAP, société publique locale, gérée par des élus, est un outil de mutualisation au service de nombreuses collectivités. Elle a pour mission d'assurer la distribution de l'eau potable et d'entretenir l'ensemble des ouvrages, réseaux, châteaux d'eau, stations de pompage, etc.

La SEMERAP a également pour mission d'entretenir les stations d'épuration, les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement pour plusieurs collectivités.

La SEMERAP intervient aussi dans le domaine de l'assainissement non collectif.

Au cours de cette année, de nouvelles collectivités sont devenues



actionnaires de la SEMERAP, signe encourageant qui démontre notre capacité à répondre aux besoins des communes au juste prix. Ceci est par ailleurs une reconnaissance du savoir-faire du personnel de la SEMERAP.

La SEMERAP est solidaire de l'aide humanitaire en soutenant l'action d'associations engagées dans l'accès à l'eau au Sénégal et au Burkina-Faso.

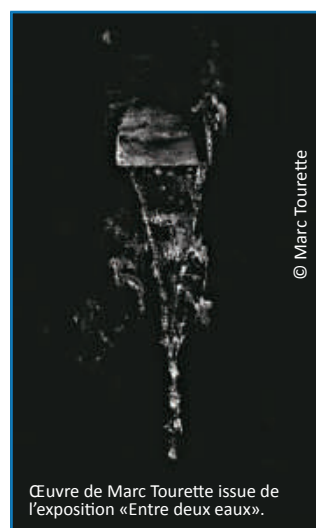
Notre engagement a pour objectif de répondre aux besoins des collectivités et de rendre un service de qualité aux consommateurs.

Maurice DESCHAMPS
Président de la SEMERAP

EXPO PHOTOS À LA SEMERAP

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association STÉNOPÉ, la SEMERAP vous propose désormais, depuis le 15 octobre dernier, de découvrir les œuvres de photographes régionaux dans son hall d'accueil. Une nouvelle exposition sera accrochée aux cimaises chaque trimestre.

Actuellement et jusqu'au 15 janvier 2020, vous pouvez venir découvrir l'exposition de Marc Tourette "Entre deux eaux".



Œuvre de Marc Tourette issue de l'exposition «Entre deux eaux».

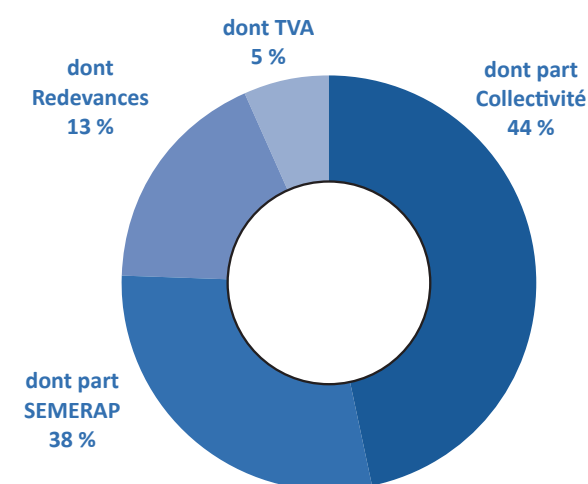
« Le prix de l'eau »

Il suffit d'ouvrir le robinet pour que coule l'eau. Cela semble naturel et facile. Et pourtant... il aura fallu de nombreuses étapes et un long chemin pour que chaque goutte d'eau arrive jusque-là... et encore plus pour la ramener ensuite jusqu'au milieu naturel la plus propre possible.

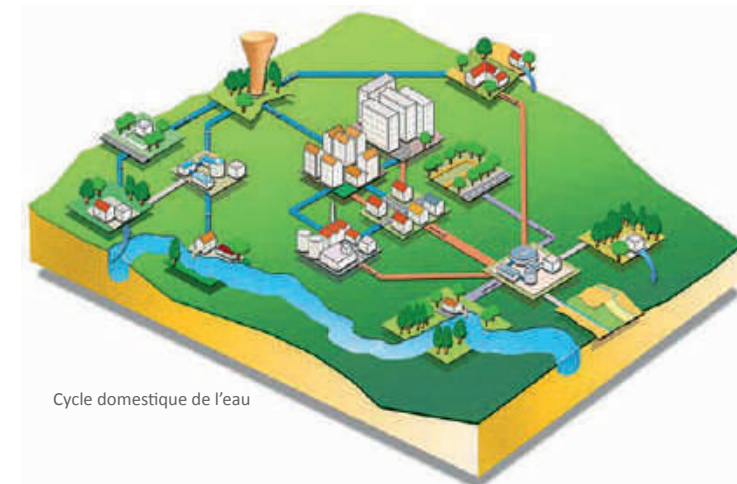
Contrairement à d'autres ressources naturelles (pétrole, fer, cuivre, or...), si l'eau n'a pas de prix et appartient à tous, son acheminement jusqu'à son consommateur a un coût. Celui-ci se retranscrit proportionnellement à la consommation de chacun sur la facture d'eau.

Sur le territoire sur lequel intervient la SEMERAP, la **facture annuelle pour 120 m³ d'eau consommée**, c'est-à-dire 120 000 litres, **s'élève pour 2019 à 577 €.**

Répartition des coûts de l'eau potable



- 18 % sont reversés à l'État au titre de la TVA et des redevances perçues par l'Agence de l'eau ;
- 44 % sont reversés à la collectivité pour lui permettre de réaliser les travaux de renouvellement de canalisations et les constructions ou modifications des usines de production et de potabilisation ;
- 38 % sont utilisés par la SEMERAP pour l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages.



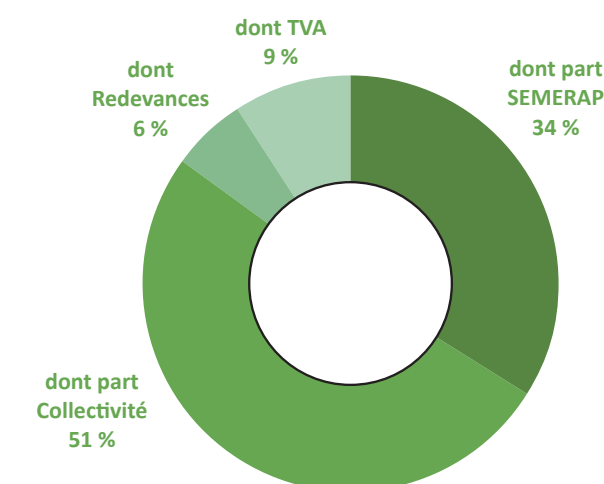
Cycle domestique de l'eau

Dans le détail :

- Le coût du service public de l'eau potable s'élève à 0,23 centime par litre (2,3 € par m³), soit 47 % de la facture totale.
- Le coût du service public de l'assainissement s'élève à 0,25 centime par litre (2,5 € par m³), soit 53 % de la facture totale.

L'eau du robinet coûte au litre entre 100 et 300 fois moins cher que l'eau en bouteille. Et pourtant, la qualité de l'eau distribuée au robinet est exemplaire : contrôlée en moyenne 10 fois sur 54 paramètres, c'est la denrée alimentaire la plus surveillée.

Répartition des dépenses en matière d'assainissement



- 15 % sont reversés à l'État au titre de la TVA et des redevances perçues par l'Agence de l'eau ;
- 51 % sont reversés à la collectivité pour réaliser les travaux de renouvellement de canalisations et les constructions ou modifications des usines de dépollution et de traitement des eaux usées ;
- 34 % sont utilisés par la SEMERAP pour l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages.

La recherche de fuites

Les économies d'eau constituent un enjeu essentiel pour les collectivités et la SEMERAP dans un contexte de plus en plus contraint par les évolutions climatiques. Réduire les pertes dues aux fuites sur les réseaux représente une solution pertinente, préconisée par la Loi Grenelle II, pour mieux maîtriser les prélèvements sur nos ressources en eau.

La SEMERAP compte, au sein de son effectif, une équipe de quatre agents spécialisés dans la recherche de fuites sur les canalisations du réseau de distribution d'eau potable. Cette équipe a pour mission d'assurer la surveillance des 3 500 km de canalisations gérées par la SEMERAP. Les fuites peuvent avoir plusieurs origines : vétusté des ouvrages, pression élevée, mouvements de terrain en période de gel ou de sécheresse importante.

Comment localise-t-on les fuites ?

Ces dernières années, les techniques de recherches ont beaucoup évolué et permettent de faciliter les opérations de localisation de fuites et donc de diminuer les volumes perdus. De nombreux dispositifs ont été mis en place ou remplacés sur le réseau

et les ouvrages (compteurs et débitmètres) afin d'assurer un meilleur suivi des consommations, on parle de « sectorisation » du réseau d'eau potable. Ces équipements sont progressivement télégérés, ce qui veut dire que les informations qu'ils mesurent sont enregistrées et analysées à distance depuis nos centres d'exploitation plusieurs fois par jour. Lorsque des anomalies ou des hausses de consommations sont observées, nos agents se déplacent sur les secteurs concernés afin de localiser avec précisions les fuites.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour localiser avec précision les fuites :

- Tout d'abord une localisation approchée, réalisée à l'aide de « pré-localisateurs ». Ces appareils fonctionnent comme des micros et enregistrent le

« bruit » généré par les frottements de l'eau lorsqu'elle sort des canalisations. Ils permettent d'identifier des fuites dans un rayon de 200 mètres.

- Un corrélateur acoustique est ensuite utilisé sur les réseaux métalliques afin d'indiquer, par un signal radio à un récepteur monté sur un véhicule, l'endroit de la fuite. Enfin, un micro amplificateur tenu à la main permet de finaliser la recherche et de localiser la fuite à moins d'un mètre. Il convient ensuite d'intervenir rapidement pour réparer ou remplacer le tronçon de canalisation défectueux et limiter ainsi les quantités d'eau perdue.

Quels résultats ?

Chaque année, environ 400 fuites sont localisées sur les réseaux d'eau potable. Les volumes économisés représentent environ 500 000 m³ chaque année.

Quelles sont les évolutions techniques à venir ?

De nouvelles techniques sont en cours de déploiement et vont nous permettre d'améliorer encore la rapidité dans la localisation des fuites et dans l'intervention de nos équipes.

Parmi ces évolutions, nous pouvons citer :

- la mise en place de nouveaux débitmètres plus précis ;
 - la pose de « pré-localisateurs » de fuites à postes fixes qui enregistrent en continu le bruit de fuites avec renvoi des informations via le réseau GSM ;
 - le déploiement d'un nouveau système de supervision qui collectera et hiérarchisera l'ensemble des données mesurées sur les réseaux et ouvrages.
- En conclusion, le travail de recherche de fuite s'inscrit dans une démarche complexe nécessitant une parfaite connaissance des secteurs d'interventions et une maîtrise technique des outils et moyens d'investigation.



La SEMERAP s'équipe de véhicules électriques

Environnement

Assumant ses engagements d'entreprise responsable, sociale et éthique, la SEMERAP va renouveler d'ici 2024 l'ensemble de son parc de 150 véhicules thermiques par des technologies électriques ou hybrides rechargeables. Les premiers véhicules ont été livrés en février 2019.

La SEMERAP s'engage ainsi fortement dans la préservation de l'environnement. Ce plan quinquennal ambitieux permettra de réduire jusqu'à 350 T par an les rejets de CO₂ liés aux 2 500 000 km annuels réalisés par les véhicules de l'entreprise.

Réduire le coût du carburant de l'entreprise

Cela permettra également d'améliorer l'efficacité économique de l'entreprise en réduisant l'impact du coût des carburants, et donc de proposer un prix de l'eau mieux maîtrisé qui ne sera plus lié aux variations du prix du pétrole. En effet, le coût de l'énergie pour un véhicule électrique

est naturellement beaucoup plus faible que pour un véhicule thermique équivalent. Les économies dépendent du type de véhicule et de la manière dont celui-ci est utilisé, mais en moyenne, l'électricité coûte 4 à 5 fois moins cher que l'essence. Sur ce volet, l'avantage économique est donc d'autant plus important que les véhicules roulent beaucoup.

En matière sociale

L'entreprise donnera enfin la possibilité à chacun de ses salariés qui disposera d'un véhicule électrique pour ses activités professionnelles, d'en bénéficier également pour réaliser ses trajets domicile-travail.



Sur un territoire rural où les transports en commun sont rares, cela permettra de réduire très significativement - pour les salariés concernés - le coût pour se rendre au travail.

Impact environnemental

Cela renforcera l'impact environnemental de la mesure en limitant également les rejets de CO₂ sur les 500 000 km des trajets domicile-travail réalisés annuellement par les salariés de l'entreprise.



Nouveau parc de véhicules à la SEMERAP

La SEMERAP société publique locale

Des femmes et des hommes au service de l'intérêt général.

L'eau est une ressource essentielle à la vie. Sa préservation pour en garantir la qualité et la disponibilité à nos enfants est l'une des responsabilités majeures qui incombent aux collectivités territoriales.

La gestion des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif ou individuel et des eaux pluviales se doit d'être juste, éthique et équitable, au plus proche des enjeux et exigences de chaque territoire afin d'assurer à chacun la garantie d'un service pérenne, maîtrisé par les élus et assuré au coût le plus juste.

La SEMERAP a été créée par des élus locaux il y a plus de 40 ans afin de répondre à ces différentes questions. Aujourd'hui, sous la forme d'une Société Publique Locale, c'est-à-dire une régie mutualisée entre les différentes collectivités, la SEMERAP intervient sous le contrôle direct des élus non pas de façon uniforme mais en apportant un service sur mesure, adapté aux souhaits de chacune de ses collectivités actionnaires.



Mutualisation

Expertise certifiée ISO 9001 v2015.



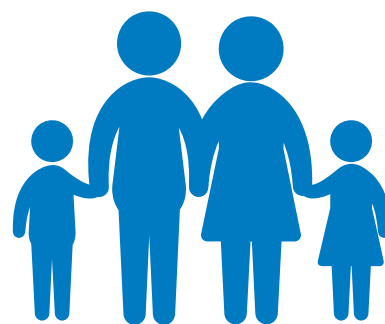
- Expertise technique de l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages reconnue.



- Un accueil de proximité pour les abonnés.



- Un centre d'appel in situ 100 % Auvergnat.



- Une gestion humaine et personnalisée des abonnés.

Gestion éthique, juste et équitable

Un principe vertueux : « L'Eau paye L'Eau ».



- Application du prix le plus juste, voté par les élus et correspondant au coût précis du service.



- Bilan financier annuel présenté à l'ensemble des élus.

- La SEMERAP collecte et reverse aux Collectivités les parts de la facture d'eau qui leur reviennent sur la base des montants facturés.



- La SEMERAP supporte le poids des impayés éventuels.

- La SEMERAP ne rémunère pas ses actionnaires.



- Les excédents financiers sont réinvestis par la SEMERAP sur le territoire des collectivités.



Au plus proche des enjeux et exigences de chaque territoire

Outil commun, mutualisé, défendant les principes de la gestion publique de l'eau.

- La SEMERAP s'est organisée pour rendre un service sur mesure aux collectivités.

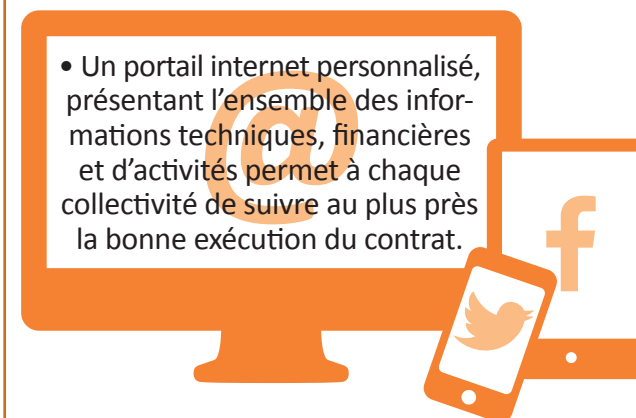


- Formalisation d'un contrat avec chaque collectivité.



- Ce sont les élus qui organisent et définissent les tarifs, les exigences et les objectifs ainsi que le niveau de performance attendus.

- Un portail internet personnalisé, présentant l'ensemble des informations techniques, financières et d'activités permet à chaque collectivité de suivre au plus près la bonne exécution du contrat.



- Chaque collectivité, y compris la plus petite, est représentée au Conseil d'Administration et au Bureau de la SEMERAP.

Parce que l'eau est source de toute vie



Cette année 2019 marque pour la SEMERAP la naissance d'un projet de coopération avec l'association « H2O sans frontières ». Ensemble nous avons commencé un programme de mise en relation entre élèves puydômois et ceux de villages de la région centre-ouest du Burkina Faso. Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune des institutions officielles de nos deux pays.



Forage communautaire, village de Soaw, Burkina Faso.

H2O sans frontières

C'est un organisme qui intervient dans la réhabilitation de forages et l'électrification au niveau des écoles et des dispensaires des villages. Les réalisations se font avec les élus, les institutions, la population afin de développer un dynamisme communautaire pour assurer une gestion responsable, collective, citoyenne et durable des ouvrages effectués.

Projet Eau et Enfants

L'objectif de ce projet, consiste à tisser des liens d'école à école afin de créer une coopération basée sur l'échange humain, de permettre aux enfants de notre planète de se connaître, de développer la compréhension de la culture de l'autre, étant persuadés que cette connaissance est nécessaire à la paix.

C'est aussi l'occasion d'échanger sur la culture de l'eau, la nécessité de la respecter et de la protéger pour permettre aux générations futures d'en bénéficier dans les meilleures conditions.

Les échanges

Pour ces premiers échanges, les écoles de Maringues, Montaigut-en-Combrailles, Aigueperse, Clerlande et Pessat-Villeneuve nous ont décrit leurs écoles sous forme de textes, photos, chants. Tous ces courriers ont été remis à différentes écoles du centre-ouest du Burkina Faso.

Aussi, nous avons eu la chance de recevoir Berthe Semporé (notre correspondante au Burkina Faso). Avec elle, nous sommes venus directement dans les écoles et les enfants ont pu découvrir la vie quotidienne



Berthe décrivant la vie des femmes dans les villages. Ecole d'Aigueperse.

au Burkina Faso. Elle a répondu en direct aux nombreuses interrogations des enfants.

Ce projet sera reconduit pour la prochaine année scolaire 2019/2020. Nous espérons voir de nouvelles écoles y participer.



École de Montaigut-en-Combrailles (CE1/CE2).

Il nous appartient d'adopter une attitude responsable et solidaire vis-à-vis de l'eau. Transmettre et faire prendre conscience aux générations futures tous les enjeux de cette précieuse ressource même dans notre pays.

Le Syndicat Intercommunal Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand SIAREC

Le Syndicat poursuit son expansion.

Après avoir intégré en 2018 quatre nouvelles communes - Billom, Montmorin, Pérignat-es-Allier et Saint-Julien-de-Coppel - sept autres communes ont rejoint le syndicat en 2019, à savoir Chas, Espirat, Fayet-le-Château, Mauzun, Neuville, Saint-Jean-des-Ollières et Vassel. Bouzel et Saint-Dier-d'Auvergne, deux communes qui avaient également fait une demande d'adhésion, seront intégrées au 1^{er} janvier 2020.

Pourquoi avoir fait le choix d'intégrer de nouvelles communes au syndicat ?

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement à l'horizon 2026 aux Communautés de Communes et anticiper l'application de cette réforme est la garantie d'une meilleure organisation de ces services. Par ailleurs, mutualiser les moyens permettra de réduire les coûts pour les usagers.

Du fait du développement du syndicat, les locaux actuels ne sont plus adaptés. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision d'en construire le siège sur la zone d'activités des Littes, commune de Mur-sur-Allier. Le transfert des bureaux est prévu pour le début de l'année 2020.

Le syndicat a établi son programme de travaux pour l'année 2020. Pour financer ces travaux, nous avons fait des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ainsi qu'auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Liste des travaux par ordre alphabétique des communes concernées

- 1) Billom : réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard de la République et rue de la Réserve
- 2) Chavaroux : réparation sur le réseau d'eaux usées route des Martres-d'Artière
- 3) Espirat : aménagement du réseau d'assainissement du bourg
- 4) Lempdes : travaux d'assainissement des eaux usées rue de Montferrand



Futur siège du SIAREC, zone des Littes à Mur-sur-Allier.



- 5) Malintrat : mise en séparatif de l'assainissement rue Sainfoin
- 6) Les Martres d'Artière : mise en séparatif de l'assainissement secteur rue des Teilleurs, rue du Lin et passage des Allouches
- 7) Mur-sur-Allier, Dallet : mise en séparatif de l'assainissement rue Antoine-Fauré, rue des Nobles et rue des Matines
- 8) Mur-sur-Allier, Mezel : mise en séparatif de l'assainissement chemin de la Cotte.

Nous contacter

Lucie SQALLI
Secrétaire technique
du Syndicat
1, allée du Bitume – 63430 Pont-du-Château
Tél. : 04 73 83 47 80
Fax : 04 73 83 47 26
Mail : siarec.pontechnique@wanadoo.fr





Le Syndicat intercommunal de la Basse-Limagne

Sécurisation et réhabilitation au programme de 2020

Les travaux de distribution et d'équipements entamés en 2019 se poursuivent tandis que le plan de renforcement et de renouvellement des réseaux est en cours d'élaboration et sera soumis au vote en octobre.

Travaux de distribution

- Le programme 2019 de travaux de renforcement des réseaux concerne les communes de Billom, Bort-l'Étang, Chauriat, Dallet, Entraigues, Limons, Luzillat, Malintrat, Maringues, Moissat, Pérignat-es-Allier et Saint-Ignat. Le montant total de ces travaux s'élève à environ 1 450 000 € HT. Ce programme de travaux est intégralement élaboré et financé par le Syndicat, avec le concours du Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui subventionne une partie des travaux à hauteur de 200 000 €.
- De plus, le SIAEP de la Basse-Limagne a décidé de faire des travaux supplémentaires à Mezel (285 000 € HT), à Pérignat (57 000 € HT) et Lussat (284 000 € HT).
- Pour 2020, le programme de travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux dans diverses communes est en cours d'élaboration et sera soumis au vote du comité syndical d'octobre.



Mezel, route de Pérignat

Travaux de contournement des pistes de l'aéroport d'Aulnat

Après consultation d'entreprises, les travaux de contournement des pistes de l'aéroport d'Aulnat ont été confiés à l'entreprise SADE, pour un montant de 1 156 990 € HT.

50 % des dépenses (travaux et maîtrise d'œuvre) sont prises en charge par le syndicat mixte de l'aéroport. Ces travaux ont débuté en septembre 2019 et doivent être terminés avant l'élargissement des pistes prévu fin 2020.

Mise en place d'une turbine au réservoir des Mauvaises à Blanzat

Un dénivelé de plus de 150 m existant entre le captage d'Argnat et le réservoir des Mauvaises à Blanzat, le SIAEP de la Basse-Limagne a pour projet la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique, afin de se servir de l'énergie hydraulique pour produire de l'électricité qui sera ensuite revendue à EDF.

Une étude de faisabilité a été produite par la SEMERAP en 2016 validant la technicité du projet et démontrant l'intérêt économique.

En 2019, après consultation, le cabinet Merlin a été retenu par le SIAEP de la Basse-Limagne pour une mission de maîtrise d'œuvre comprenant l'élaboration du projet, les demandes d'autorisation, la consultation des entreprises et le suivi des travaux de mise en place de la turbine.

RETRAITE DE M. RANGLARET

Après 17 années passées en tant que technicien du Syndicat, Monsieur Jacques RANGLARET a pris sa retraite fin juin 2019. Le Syndicat tient une nouvelle fois à le remercier pour le travail accompli toutes ces années et lui souhaite le meilleur pour la suite.



Réservoir de Cébazat - Avant

Travaux de réhabilitation des réservoirs

Des travaux d'équipements hydrauliques, électromécaniques et télégestion ainsi que des travaux d'étanchéité ont été réalisés au réservoir de Cébazat et se poursuivent au réservoir de Gerzat. Des travaux de pose d'équipements pour la mise en sécurité ont été réalisés par l'entreprise « Échelle européenne » dans le réservoir de Lempty et dans les 3 réservoirs de Culhat, pour un montant total de 72 907 € HT.

Travaux d'interconnexion

Afin de sécuriser la desserte en eau potable du SIEA Rive Droite de la Dore, du SIAEP de la Basse-Limagne et des communes de Puy-Guillaume, Châteldon, Ris et Lachaux, les collectivités ont décidé de s'unir pour réaliser une étude afin d'évaluer les besoins futurs, déterminer les différents scénarios d'alimentation et proposer un programme cohérent et hiérarchisé de travaux.

Cette étude a été menée par Egis Eau.

Le SIAEP de la Basse-Limagne a fait le choix des scénarios qui seront mis en œuvre pour l'interconnexion de Basse-Limagne vers Puy-Guillaume :

- Depuis le regard de mélange au pont de Limons jusqu'à l'entrée de Puy-Guillaume (projet de 900 000 € HT)
- Depuis l'entrée de Puy-Guillaume jusqu'au centre-bourg (projet de 550 000 € HT).

Ces projets seront soumis à demande de subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental et une convention sera établie afin de répartir financièrement la charge du projet retenu entre chaque participant.



Réservoir de Cébazat - Après

Évolution d'une facture d'eau de 120 m³ entre 2015 et 2020

2015 340,16 € soit 2,83 € le m³	2016 307,09 € soit 2,56 € le m³
2017 300,55 € soit 2,50 € le m³	2018 285,88 € soit 2,38 € le m³
2019 272,41 € soit 2,27 € le m³	2020 258,27 € soit 2,15 € le m³

Gain sur 6 ans = 81,89 €

Nous contacter

Laetitia TOURGON /
Nathalie LITSCHGY

Secrétaires du Syndicat
38, Les Fours à Chaux
Joze (63350)

Tél. : 04 73 68 62 33
Mail : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr
Internet : www.syndicat-basse-limagne.fr

Horaires d'ouverture au public
Du lundi au vendredi :
10h à 12h et 14h à 16h





Le Syndicat intercommunal de la Plaine de Riom

Le programme des travaux 2020

Le programme de travaux 2020 a été voté lors du comité syndical du 27/06/2019. Le montant estimatif s'élève à 1 305 000 € HT, financé par le syndicat avec le concours du Conseil Départemental qui subventionne les travaux à hauteur de 200 000 € maximum.

- **Aubiat, secteur les Charmes de Randan, Moulin du Pirri et Montclar : 173 200 €**
> Pose d'une conduite en fonte ductile sur 960 ml, pose de 2 antennes en PEHD sur 450 ml et reprise de 2 branchements.
- **Beauregard-Vendon, rue des Écoles : 112 800 €**
> Remplacement de la conduite sur 390 ml, reprise de 22 branchements.
- **Chambaran-sur-Morge, Pontmort : 22 000 €**
> Sécurisation du secteur et bouclage réseau sur 90 ml.
- **Chappes, Route de Clermont : 197 000 €**
> Remplacement de la conduite sur 300 ml et reprise de 12 branchements.
- **Chappes, pont du Bédât : 25 000 €**
> Remplacement de la conduite sur 18 ml par une conduite en fonte ductile type Isopam en encastrement sur le trottoir.
- **Châtel-Guyon, rue de l'Aubépine : 59 500 €**
> Remplacement de la conduite sur 300 ml et reprise de 12 branchements.
- **Châtel-Guyon, chemin des Crozets : 44 500 €**
> Remplacement de la conduite sur 210 ml et reprise de 7 branchements.
- **Châteaugay, impasse des Barelles : 137 500 €**
> Alimentation de secours pour le bourg et remplacement de la conduite sur 330 ml. Reprise de 15 branchements.
- **Châteaugay, quartier des Rouchats et rue Étienne-Clémentel : 70 200 €**
> Reprise de 42 branchements.
- **Ennezat, rue du Stade : 109 800 €**
> Remplacement de la conduite sur 205 ml et reprise de 35 branchements.
- **Enval, zone des Redadoux : 40 600 €**

> Suppression d'une conduite en doublon, prolongation de la conduite sur 50 ml et reprise de 20 branchements.

- **Ménérol, impasse du Grand-Pré et quartier de la Motte : 30 000 €**
> Reprise de 18 branchements.
- **Ménérol, Rue des Garennes : 43 500 €**
> Reprise de 30 branchements.
- **Randan, place des Sports : 46 000 €**
> Reprise de 25 branchements.
- **Saint-Sylvestre-Pragoulin, Beauvezet : 193 400 €**
> Remplacement de la conduite sur 200 ml sur Beauvezet et de 1 100 ml sur le secteur des Charmes, reprise de 8 branchements.



Recherche de fuites



Travaux 2018 Ennezat

Les déplacements de compteurs en limite de propriété

Dans le cadre des programmes de travaux, notamment des reprises de branchements vétustes, le syndicat envisage dans certains cas le déplacement des compteurs d'eau en limite de propriété comme le prévoit l'article L 2224-12 (et suivants) du Code général des collectivités territoriales. Ce déplacement est entièrement à la charge du syndicat. Le syndicat a mandaté le bureau d'études Egis-Eau afin d'établir des conventions entre les propriétaires et le syndicat. Les intervenants du bureau d'études pourront être accompagnés par le technicien du syndicat. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

La gestion de la ressource en eau potable

Les économies d'eau potable sont un enjeu majeur pour le syndicat. Il s'agit à la fois de préserver la ressource en eau et le milieu naturel et également de fiabiliser le fonctionnement du réseau d'eau potable.

Cette démarche entreprise depuis plusieurs années va se poursuivre en 2020 par l'amélioration de la sectorisation des réseaux d'eau potable. C'est un outil indispensable d'aide à la décision et d'amélioration des performances du réseau.

En effet, la sectorisation permet d'identifier le niveau de fuites des différentes zones du réseau en fournissant des données sur des échelles temporelles et spatiales plus fines et ainsi de cibler les travaux à réaliser. L'objectif final étant l'amélioration du rendement de réseau.

Ce projet se décompose en 3 lots :

1. La mise en place des systèmes de mesures (débitmètres et compteurs raccordés à des télétransmetteurs)
 2. La mise en place d'une supervision (serveur et modem dédiés avec mise en forme des données)
 3. La pose de prélocalisateurs acoustiques
- Coût total : 880 000 € HT**

Une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous accompagne dans le financement de ce projet à hauteur de 80 %.

Parallèlement à ces investissements, la SEMERAP engage au quotidien des moyens humains et matériels pour localiser et réparer des fuites. Ainsi en 2018, près de 250 anomalies ont pu être identifiées et réparées sur les canalisations et branchements du syndicat.

Ces actions combinées d'investissements, portées par le syndicat et de travaux quotidiens sur les réseaux ont permis de diminuer de plus de 200 000 m³/an les volumes d'eau perdus et porter le rendement de réseau à près de 77 % en trois ans.

L'actualité juridique

Dans l'optique d'une mise en conformité avec la loi NOTRe, le syndicat a été transformé en syndicat mixte fermé, permettant ainsi l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale. Des délégués communautaires représentent ainsi vos communes. De nouveaux statuts ont été adoptés.

Le mot du Président

Élu depuis 2001 Président du SIAEP de la Plaine de Riom, c'est-à-dire depuis bientôt 19 ans, il est venu le temps pour moi de passer la main. Je profite donc de ce Journal de l'Eau pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont permis d'assumer, dans les meilleures conditions possibles, cette fonction.

D'abord, M. le **Docteur Raoul Reynaud** qui m'a demandé de lui succéder et qui est toujours d'ailleurs Président d'Honneur, les secrétaires Mme **Élisabeth Saintemarie** et maintenant Mme **Véronique Madet**, tous les vice-présidents et les membres des comités syndicaux de ces trois mandats, la SEMERAP (direction, responsables de services et employés), les collègues des autres syndicats en particulier Basse-Limagne, le cabinet d'études Egis-Eau et bien sûr **Jean-Claude Sauvat**, chargé de mission à qui le syndicat et moi-même devons beaucoup.

C'est donc en tournant cette page qui aura été une expérience passionnante et enrichissante que je souhaite bonne chance et bon courage à celle ou celui qui me remplacera et qui aura à cœur, j'en suis sûr, d'être au service des usagers de nos communes.

Encore merci à tous.

Le Président - Yves LIGIER

Nous contacter

Le secrétariat

Centre d'exploitation
les Fours à Chaux,
route d'Entraigues, 63350 Joze

Tél. : **04 73 70 74 30**

Mail : siaepplainederiom@gmail.com

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **9h à 16h30.**

Siège social : mairie – 63200 Cheix-sur-Morge





La ville de **Riom**

Une programmation d'investissements ambitieuse, pour de réelles économies

Après avoir réalisé le diagnostic de ses réseaux d'assainissement en 2014-2015, la commune a adopté un schéma directeur pour le renouvellement de son patrimoine (réseaux d'eau usée, pluviale et potable).

S'agissant de l'eau potable, l'enjeu principal portait sur l'amélioration du rendement (rapport entre l'eau captée du Goulet de Volvic et l'eau distribuée aux compteurs). Les données issues des rapports d'exploitation pour l'exercice 2015 faisaient en effet apparaître un rendement insuffisant au regard des objectifs réglementaires (67,3 % seulement).

S'agissant de l'assainissement, les enjeux visaient la réduction de la pollution du milieu naturel par le système d'assainissement collectif (fuites) et l'optimisation de la collecte en vue de réduire les volumes à traiter par la station d'épuration (réduction des entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux, mise en réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales).

Quatre ans après l'approbation de ce schéma directeur, force est de constater que les travaux mis en œuvre par la commune ont porté leurs fruits : dès 2018, l'analyse du rendement de l'eau potable est passé à 74,5 %, ce qui répond à l'objectif minimal de l'agence de l'eau Loire-Bretagne fixé à 70,3 % pour cette année. Entre 2017 et 2018, ce sont ainsi 90 000 m³ d'eau potable qui ont été économisés en termes de fuites sur le réseau.

En 2019, la ville de RIOM poursuit la mise en œuvre de son programme de travaux avec le renouvellement de conduites et de branchements d'eau potable ainsi que la mise en conformité du réseau d'assainissement collectif de la rue du Moulin d'Eau et d'une partie de la rue de Planchepeuil. Ces deux interventions représentent un linéaire global de réseau renouvelé de plus d'un kilomètre.

En multipliant par 3 ses efforts d'investissements pour l'eau potable et en augmentant de 30 % ceux de l'assainissement collectif depuis 2015, la commune n'a pas à rougir du taux de renouvellement de ses réseaux¹ avec une valeur de

1 / Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Renouvellement de conduites et de branchements d'eau potable.

1,08 % pour l'eau potable et 1,34 % pour l'assainissement collectif en 2018. C'est donc une situation saine qui sera transmise au 1er janvier prochain à la communauté d'agglomération, collectivité compétente en matière d'eau et d'assainissement à compter de cette date.

Les futurs chantiers seront en outre prêts à être mis en œuvre par RiOM Limagne et Volcans, puisque dès la fin 2019, les maîtres d'œuvre chargés d'étudier les futurs secteurs d'intervention seront retenus. Les périmètres concernés sont la rue de Dunkerque/impasses de la rue du Creux ainsi que celui des rues de Barante, Champ d'Ojardias et rue de la Paix.

Nous contacter

Mairie de RiOM
Direction des Services techniques
et Aménagement Urbain
5 mail Jost Pasquier
63200 RiOM

Tél. : 04 73 33 79 80
Site Internet : www.ville-riom.fr



Des femmes et des hommes au service de l'intérêt général

Le personnel de la SEMERAP réuni en assemblée

La SEMERAP emploie 175 salariés, chaque jour au service de l'intérêt général pour un service et une eau de qualité. Dans le cadre de ses engagements statutaires et de management par la qualité, la SEMERAP réunit

chaque année l'ensemble de son personnel en assemblée générale, dans un but d'information de ses équipes. Celles-ci se sont retrouvées le 18 juin dernier dans le magnifique théâtre de Châtel-Guyon pour une intervention visant à élargir leur vision de techniciens de l'eau et de l'environnement, au-delà de leurs pratiques

quotidiennes. Après le mot d'accueil de Frédéric BONNICHON, Maire de Châtel-Guyon, et les interventions de Maurice DESCHAMPS, Président de la SEMERAP, et d'Olivier JAUTZY, Directeur, une conférence de Cyril DUFRER leur a permis de découvrir les enjeux et perspectives dans le domaine de l'eau pour les années à venir.

Vivre en Brousse : Partenariat humanitaire actualité de l'association



Mobilisation pour le projet « Course contre la soif »

2019, 14^e année de partenariat entre Vivre en Brousse et la commune de Sandiara au Sénégal, mais surtout 15 ans de fidélité et de soutien de la part de nos principaux partenaires que sont : SEMERAP, les SIAEP SIOULE ET MORGE et BASSE LIMAGNE.

En 2019, nous avons réalisé dans le cadre du projet « Course contre la soif » un chantier d'adduction d'eau (23 km de canalisations) pour alimenter 12 villages et leurs hameaux dans la partie nord de la commune de Sandiara (10 000 personnes concernées) à partir de la conduite de Notto-Ndiosome-Palmarin. Ce chantier a été aussi soutenu par SEMIDAO et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Comme partout dans le monde, le Sénégal fait face au réchauffement

climatique et à une baisse considérable des pluies. Nous avons pu constater qu'à certains endroits le niveau de la nappe phréatique s'était considérablement abaissé, ce qui nous a imposé de reprendre quelques forages pour descendre les pompes et augmenter la puissance de pompage. Lors de ces opérations, l'entretien des forages concernés (nettoyage à l'air lift) et le nettoyage des pompes ont été effectués. Mais pour l'alimentation en eau des villes et villages raccordés sur

la conduite de Notto-Ndiosome-Palmarin, le problème est beaucoup plus grave car il impose la réalisation de nouveaux forages dans la zone de Notto. Les villages sont pour la plupart privés d'eau et doivent retourner aux puits, hélas le projet « Course contre la soif » est concerné. Nous envisageons après accord de l'OFOR de raccorder ce réseau au forage de Sandiara, initialement prévu en secours.

Toutes ces actions, menées dans différents domaines, nous permettent de confirmer la devise de Vivre en Brousse « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Nous rappelons que les particuliers bénéficient de 66 % de déduction d'impôts et les entreprises 60 %. N'hésitez pas à nous soutenir.

Secteur d'activités de la SEMERAP



www.semerap.fr : site de la SEMERAP

www.oieau.fr · Office international de l'Eau

www.sandre.eaufrance.fr : Réseau National des Données sur l'Eau
www.legifrance.com : l'essentiel du droit français

www.cfa-eau-environnement.com : Centre international de l'Eau

www.servirlepublic.fr : l'actualité des EPL



Si vous avez des remarques, des suggestions sur l'eau et l'environnement, n'hésitez pas à nous contacter :

Tél. 04 73 15 38 38 – Mail : contact@semerap.fr – <https://www.facebook.com/semerap.eau> – <https://twitter.com/SEMERAP1>